Union syndicale Solidaires

le 13 juillet 2017

Lamine Dieng, Adama Traoré, nous exigeons justice ! Non au racisme d'Etat !

Après l'avis de la Cour de cassation : une deuxième mort pour Lamine Dieng !

Le 28 juin 2017, la cour de Cassation a confirmé «*l'ordonnance de non-lieu rendue par le juge d'instruction contre personne non dénommée des chefs de coups mortels et non-assistance à personne en péril*. » Cela veut dire que l'appareil judiciaire refuse qu'un procès ait lieu.

Solidaires constate que depuis les fusillades de mineurs par les forces de l'ordre lors des grèves de l'après-guerre, lorsque des policiers ou des militaires tuent quelqu'un, il n'y a que très rarement procès, alors que nous en sommes à plus d'une dizaine de morts par an. Pourquoi y a-t'il la plupart du temps des disparitions de preuves à charge lors des instructions dans ces cas-là ?

Dans le cas de Lamine, décédé lors de son interpellation, la Cour de Cassation ne fait pas que confirmer le non-lieu du juge d'instruction, elle va beaucoup plus loin : « *Le décès de Lamine Dieng est attribué par les experts à une régurgitation alimentaire dans tout l'arbre aérien et à l'appui facial contre le sol avec pression du sommet de la tête dans un contexte toxique » […] « néanmoins, il n'apparaît pas que les violences exercées par les policiers intervenants aient été illégitimes, l'état d'excitation de Lamine Dieng supposant l'utilisation des moyens coercitifs prescrits par les lois et règlements* ».
La Cour de Cassation statue donc qu'en France, lorsque quelqu'un est plaqué à terre par des policiers agenouillés sur lui, menotté un bras par dessus l'épaule derrière le dos et les jambes repliées, qu'il est en train de s'étouffer, qu'il se débat pour respirer, il est légitime que les policiers l'en empêchent en faisant « *calmement* » usage de violence, entre autre par un « *appui facial contre le sol avec pression du sommet de la tête*. » L'autopsie a révélé qu'à cause de cet « *appui* » très calme « *sur le sommet de la tête* » de Lamine, son cerveau a commencé à enfler et à sortir de son crâne !

Jusqu'à présent, les mobilisations n'ont réussi que dans de rares cas à ce que des policiers coupables soient condamnés pour homicide involontaire et à des peines dérisoires (notamment dans le cas du policier qui avait tiré dans le dos d'Amine Ben Tounsi : du sursis).

Solidaires condamne cet acharnement judiciaire à ne pas vouloir juger les policiers et les gendarmes qui causent ainsi la mort de personnes sous leur responsabilité. Solidaires condamne l'acharnement de la France à permettre à la police d'utiliser des techniques d'immobilisation létales et demande leur interdiction. Solidaires s'insurge contre toutes les lois, déclarations publiques ou décisions d'injustice qui protègent des policiers et gendarmes qui tuent.

Notre soutien va à la famille de Lamine Dieng à qui l'appareil judiciaire français a refusé d'accorder la justice, et qui va se tourner vers la Cour européenne des droits de l'homme.

Vos droits, vos luttes, votre syndicat...

www.solidaires.org contact@solidaires.org,

144 boulevard de la villette 75019 Paris, 01 58 39 30 20

Adama Traoré, il y a un an

Solidaires appelle à participer le 22 juillet 2017 à la commémoration de la mort d'Adama Traoré, tué le 19 juillet 2016 lors de son interpellation par des gendarmes de Persan, à l'appel de sa famille.

Adama n'a opposé aucune résistance, il a été maintenu au sol sous le poids de trois gendarmes qui le menottaient. Il s'est plaint à de nombreuses reprises de ne plus pouvoir respirer et a perdu connaissance dans le véhicule. À la gendarmerie, il a été laissé gisant au sol, encore menotté. Les pompiers n'ont pu le réanimer. Ce sont les techniques d'interpellation, la clé d'étranglement et le plaquage ventral qui l'ont tué lui aussi.

La gendarmerie, la mairie de Beaumont-sur-Oise, les instances judiciaires, le ministère de l'intérieur n'ont cessé de mentir et de s'acharner sur la famille d'Adama afin d'entraver sa lutte pour la justice et la vérité.

Depuis le 19 juillet 2016, Bagui, Youssouf, Cheikne et Yacouba Traoré, Dooum's et d'autres soutiens ont été arrêtés et certains dorment toujours derrière les barreaux. La lutte pour la vérité et la justice au nom d'Adama est un pénible parcours où tout est mis en œuvre afin de détruire sa famille en la harcelant et en tentant de la noyer sous les affaires.

La première violence provient des gendarmes responsables de la mort d'Adama. Or, c'est sa famille et les quartiers qui la soutiennent que l'appareil judiciaire tente de criminaliser. Les gendarmes responsables de la mort d'Adama n'ont à ce jour pas été entendus afin de procéder à une mise en examen. Bagui et Yacouba Traoré, Doom's et tous les soutiens qui sont toujours en prison doivent se battre depuis leur cellule pour la vérité et la justice.

La mort d'Adama s'ajoute hélas à la longue liste des victimes des meurtres et des mutilations perpétrés par les forces de l'ordre établi, qui ont particulièrement touché ces dernières décennies des personnes pauvres et racisées. Le combat mené par la famille d'Adama, ses ami-es et les habitant-es de Beaumont-sur-Oise et des alentours a permis que les circonstances de la mort d'Adama soient clarifiées. Grâce à une contre-expertise demandée par la famille, il est désormais établi que l'asphyxie est la cause de sa mort.

Réalisée par un collège d'experts celle-ci écarte définitivement la thèse de l'ancien procureur de Pontoise qui avait évoqué un état infectieux antérieur chez Adama (ses proches pourraient saisir le Conseil de la Magistrature afin que celui-ci soit sanctionné pour déclarations contraires à la vérité). L'ensemble des constations permet de conclure que la mort d'Adama « *est secondaire à un état asphyxique aigu, lié à la décompensation – à l'occasion d'un effort et de stress* ».

Solidaires appelle à participer à la mobilisation prévue le samedi 22 juillet 2017 à Boyenval, Beaumont-sur-Oise. (RER, gare de Persan – Beaumont) à 14h00*.

---

* PROGRAMME : 14h30: Marche au départ du rond-point de Beaumont-sur-Oise, après le pont. Au retour de la marche sur le terrain de Boyenval, plusieurs activités : Echanges et débats ; Théâtre Forum de mise en situation des violences des forces de l'ordre et prévention par l'auto-défense civique ; Jeux et structures gonflables pour les enfants ; Grand repas.

- Nous appelons à la mobilisation contre les crimes policiers et la politique plaçant l'uniforme au-dessus des lois.
- Nous exigeons l'interdiction des méthodes d'immobilisations génératrices de ces morts et des armes qui ont blessé et mutilé de nombreuses personnes en banlieue ou dans les manifestations (grenades de désencerclement, flashball, tasers).
- Nous appelons les membres des forces de la gendarmerie et de la police ainsi que leurs syndicats à ne plus protéger leurs collègues qui commettent des crimes.
- Et les magistrats à juger en faveur des victimes et de la justice.
- Nous appelons l'ensemble de la population à ne plus détourner les yeux face aux violences policières et à agir pour empêcher qu'il y ait de nouveaux morts.
- Nous appelons en particulier à soutenir les familles de victimes de crimes de policiers ou de gendarmes.